

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 6 novembre 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Nathalie Lavoie  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Mathieu Beaudry  
Barbara Beugger  
Alain Joubert

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

## **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

Moment de réflexion.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « Varia » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Autorisation de paiement à Englobe Corp. pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal;
- 10.2 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, révision 4.

**ADOPTÉE**

399-11-2018

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 2 octobre 2018 et de la séance spéciale du 22 octobre 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 octobre 2018 et de la séance spéciale du 22 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de la Municipalité régionale de Comté d'Acton;
2. Résolution numéro 267-10-2018 et le règlement 2018-247 de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
3. Procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 26 septembre et du 24 octobre 2018;
4. Compte rendu du CRN du 13 août 2018;
5. Dépôt d'une correspondance de la MRC d'Acton concernant un mandat en urbanisme;
6. Résultats de la classification des Fleurons du Québec;
7. Rapport de projet guide nature et rapport financier
8. Règlement 87-97 / 06-18 de la Municipalité de Saint-Liboire;
9. Rapport relatif aux remises aux municipalités parties à l'entente de la Cour municipale;
10. Analyse des résultats des soumissions pour l'entretien ménager;
11. Lettre à la ministre de la FQM concernant la contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
12. Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC d'Acton;
13. Déclaration lue en Chambre des Communes le 18 octobre 2018.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

**3. Finances**

---

3.1 Comptes à payer

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2018 au montant de 167 947,88 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 64 892,73 \$.

**ADOPTÉE**

400-11-2018

3.2 Approbation du décompte de paiement numéro 3 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

**CONSIDÉRANT LA** demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 16 octobre 2018 selon la facture numéro 2018-50 d'une somme de 315 354,62 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT LE** certificat de paiement numéro 3 en date du 16 octobre de monsieur Denis Baril, architecte au montant total de 315 354,62 \$, incluant les taxes applicables et comprenant une retenue provisoire de 10 %;

401-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 3 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

**ADOPTÉE**

3.3 Approbation de paiement d'une facture pour les honoraires professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de construction du garage municipal

**CONSIDÉRANT LA** résolution 281-08-2017;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de construction du garage municipal;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro D4411 (02) au montant de 37 504,85 \$, taxes incluses et le crédit numéro D4411(03) au montant de 1 724,63\$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

402-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes portant le numéro D4411 (02) au montant de 37 504,85 \$, taxes incluses et le crédit numéro D4411(03) d'une somme de 1 724,63 \$, taxes incluses, soient autorisés et payés;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le programme d'infrastructures, volet 5.1 (RECIM).

### **ADOPTÉE**

#### 3.4 Paiement de la quote-part pour l'année 2019 à Omnibus Région d'Acton

---

**CONSIDÉRANT LE** renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d'Upton accepte de verser sa quote-part à la condition que le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) accepte de verser la contribution financière de base;

**QUE** la Municipalité d'Upton accepte que la Municipalité régionale de comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du MTMDET pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019;

**QUE** la Municipalité d'Upton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2019 au montant de 260 876 \$;

**QUE** la Municipalité d'Upton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2018 soit :

- 32,50 \$ pour un carnet de 10 coupons locaux (3,25 \$ / unité);
- 3,50 \$ pour les déplacements locaux à l'unité;
- 10 \$ pour les déplacements extérieurs à l'unité;
- 1,50 \$ par enfant de 6 à 11ans pour les déplacements locaux à l'unité;
- 3,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans pour les déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins;

**QUE** la Municipalité d'Upton autorise le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 6 494,33 \$ pour l'année d'opération 2019.

### **ADOPTÉE**

3.5 Autorisation de paiement à l'entreprise «Consumaj inc.»

---

**CONSIDÉRANT QUE** la firme «Consumaj inc.» a été mandatée pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour les aménagements civils et le drainage du nouveau garage municipal;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 16282 de la firme «Consumaj inc.», et ce, d'une somme de 9 198,00 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement présentée par madame Cynthia Bossé, directrice générale, de la Municipalité d'Upton;

404-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Ghylsain Phaneuf **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture numéro 16282, et ce, pour un montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes à la firme «Consumaj inc.»;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

**ADOPTÉE**

3.6 Paiement du décompte numéro 4 à Les Entreprises PE Denis inc.

---

**CONSIDÉRANT LE** décompte numéro 4 présenté le 31 octobre 2018 par monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur de la firme Les services Exp inc., lequel a été dûment mandaté par la résolution 114-03-2017 afin d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la « Place des loisirs »;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant recommandé pour paiement correspondant à libération de la retenue spéciale s'élève à 44 638,22 \$, incluant les taxes et une pénalité permanente de 5 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise de la moitié de la retenue contractuelle d'une montant de 13 090,30 \$, excluant les taxes applicables, a été libérée en vue de la réception provisoire des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue permanente de 2 848,23 \$, excluant les taxes, est toujours appliquée pour les travaux de pavage;

405-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement du décompte numéro 4, et ce, pour une somme de 44 638,22 \$, incluant les taxes, à Les Entreprises PE Denis inc.;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte numéro 4 et les documents afférents;

**QUE** pour pourvoir à ce paiement, soit utilisé l'excédent de fonctionnement affecté aux infrastructures routières.

### **ADOPTÉE**

#### **4. Administration**

---

##### **4.1 Invitation d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec**

---

Le conseil prend bonne note de l'invitation d'adhésion de l'Union des municipalités du Québec.

##### **4.2 Renouvellement de l'entente avec la Fondation Caramel pour le service de contrôle des animaux**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie le *Règlement numéro G-100-01 de la Municipalité* au chapitre 9 concernant les animaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec la Fondation Caramel vient à échéance le 31 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler ladite entente pour une (1) année supplémentaire en incluant les modifications aux heures d'ouverture et aux congés proposés par la fondation;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** soit renouvelée l'entente pour le contrôle des animaux avec la Fondation Caramel jusqu'au 31 janvier 2020;

**QUE** monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente.

### **ADOPTÉE**

4.3 Offre de services professionnels pour l'année 2019 de l'aviseur légal

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseiller juridique de la firme Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant les taxes et les déboursés, incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire proposé est de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

407-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart, avocats pour un montant forfaitaire de 3 500,00 \$, plus les taxes et les déboursés et qu'un taux horaire de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, soit accepté pour les démarches ou les procédures qui ne sont pas comprises dans le forfait.

**ADOPTÉE**

4.4 Délégation d'un représentant municipal pour le conseil d'établissement de l'école de la Croisée

---

408-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Ghyslain Phaneuf comme représentant municipal au Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

**ADOPTÉE**

4.5 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses

---

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

4.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

---

**CONSIDÉRANT QUE** la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal;

409-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 20 décembre 2018 à 12 h jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE**

4.7 Offre de services pour la gestion documentaire

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité pour un total d'environ 107 heures de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT L'**offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 2 675,00 \$, incluant les frais de déplacement et les taxes applicables;

410-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et qu'un budget d'environ 2 675,00 \$ soit décrété à cette fin pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

4.8 Inscription de madame Cynthia Bossé à l'activité spécialisée intitulée : « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias »

---

**CONSIDÉRANT QU'**une activité spécialisée intitulée : « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias » est offerte à Drummondville, le 12 mars 2019 par l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 307,00 \$, excluant les taxes;

411-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Cynthia Bossé à participer à cette activité intitulée « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias » et que tous les frais inhérents à cette journée soient défrayés par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

4.9 Proposition de services de madame Karine Nadeau concernant l'optimisation de la gestion du temps

---

**CONSIDÉRANT QUE** madame Karine Nadeau offre une formation concernant la gestion du temps combiné à l'utilisation de certaines fonctions d'Outlook;



**CONSIDÉRANT QUE** cette formation serait bénéfique aux employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation peut se donner de façon traditionnelle pour un montant de 1 725,00\$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation peut également être sous la formule « Ateliers de co-crédation pour l'amélioration de la gestion du temps » pour un montant de 1 025,00 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande la tenue des deux formations proposées par madame Karine Nadeau;

412-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la tenue des formations concernant la gestion du temps pour un montant de 2 750,00 \$, plus les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**

#### 4.10 Modification aux droits d'emphytéose et acquisition de terrains

---

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente de la Société Culturelle du Lys inc. doit signer un affidavit édictant tous les biens qui seront remis à la Municipalité d'Upton à la fin de l'emphytéose permettant la réalisation des activités de la société au 611 rang de la Carrière à Upton;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit signer une modification d'une cession d'emphytéose afin d'ajouter une servitude réelle de passage à pied et en véhicule permettant au public d'utiliser la passerelle érigée entre le fonds servant, constitué des numéros de lots : 1 959 844, 2 794 377 et 2 794 378 et le fonds dominant constitué des numéros de lots : 1 959 770 et 1 959 985 pour accéder aux sentiers aménagés sur le fonds dominant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton (C.H.A.P.E.A.U.) vend à la Société culturelle du Lys inc., pour la somme d'un dollar, les lots numéros 1 959 844, 1 959 770, 1 959 985 et 1 958 523 avec bâtisse dessus construite, étant situé au 611, rang de la Carrière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton (C.H.A.P.E.A.U.) vend à la Société culturelle du Lys, pour la somme d'un dollar, les lots numéros 2 794 377 et 2 794 378 sans bâtisse, étant situé sur le rang de la Carrière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société culturelle du Lys inc. vend à la Municipalité d'Upton, pour la somme de 26 143,50 \$, les lots numéros 2 794 377 et 2 794 378 sans bâtisse, étant situé sur ledit rang de la Carrière;

**CONSIDÉRANT QUE** les transactions engendreront des revenus de 26 524,00 \$;

413-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soient mandatés monsieur Guy Lapointe et madame Cynthia Bossé à signer la modification d'une cession d'emphytéose;

**QUE** soient mandatés monsieur Guy Lapointe et madame Cynthia Bossé à signer l'acte de vente des lots numéros 2 794 377 et 2 794 378 pour la somme de 26 143,50 \$;

**QUE** pour pourvoir au paiement soient utilisés les revenus des droits de mutation imposés selon les transactions réalisées au préalable;

**QUE** tous les frais de notaire soient à la charge de la Société culturelle du Lys inc.

### **ADOPTÉE**

## **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

### **5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'octobre 2018 et prévisions des dépenses du mois de novembre 2018**

---

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

414-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2018, un budget de 6 310 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

### **ADOPTÉE**

5.2 Mise à jour de la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile

---

**CONSIDÉRANT** L'embauche de monsieur Michael Bernier à titre de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile afin que monsieur Michael Bernier soit nommé responsable de l'aide aux personnes sinistrées;

415-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, responsable de l'aide aux personnes sinistrées.

**ADOPTÉE**

**6. Transport routier**

---

6.1 Dépôt des prévisions des dépenses du Service des travaux publics pour le mois de novembre 2018

---

416-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver, pour le mois de novembre 2018, un budget d'environ 6 600 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

6.2 Modification à la résolution numéro 372-10-2018 intitulée : « Résultats des soumissions pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes »

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le dernier alinéa de la résolution numéro 372-10-2018 puisque la Municipalité doit avoir les plans, devis et estimation que la firme produira afin d'effectuer la demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

417-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'il y a lieu de modifier le dernier alinéa de la résolution numéro 372-10-2018 afin qu'il se lise comme suit :

« **QUE** la réalisation des activités et services durant la construction et les plans émis après la construction sont accordés à la firme Les Services EXP inc. conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie du MTMDET. »

### **ADOPTÉE**

#### 6.3 Demande au MTMDET pour le changement de la limite de vitesse sur la Route 116 côté ouest

---

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse de 90 km/h est autorisée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans la courbe à l'entrée de la Municipalité, sur la rue Principale / Route 116;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait préférable que la vitesse soit de 70 km/h à l'approche du village et de 50 km/h avant la courbe, et ce, jusqu'à la rue Brasseur afin d'améliorer la sécurité dans la courbe ainsi que la qualité de vie des résidents du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait également lieu d'ajouter un panneau afin de prévenir les usagers du changement de vitesse à 50 km/h;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit demandé au MTMDET de diminuer la vitesse à 70 km/h à l'approche du village et de 50 km/h avant la courbe à l'entrée de la Municipalité sur la Route 116;

**QUE** soit aussi demandé au MTMDET d'installer un panneau afin de prévenir les usagers du changement de vitesse à 50 km/h.

### **ADOPTÉE**

#### 6.4 Embauche de monsieur Patrick Lapalme à titre d'employé surnuméraire pour le déneigement

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir un employé surnuméraire pour la période hivernale 2018-2019 afin d'effectuer le déneigement et le déglacage des chemins avec le camion 6 roues ou le camion 10 roues ainsi que pour effectuer de la surveillance;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux tâches seront effectuées en alternance hebdomadaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

418-11-2018

419-11-2018

**QUE** soient retenus les services de monsieur Patrick Lapalme;

**QUE** son taux horaire soit de 30,00 \$ de l'heure, sans avantages sociaux;

**QUE** 300 heures de travail lui soient garanties;

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour conclure l'entente à intervenir avec monsieur Patrick Lapalme.

### **ADOPTÉE**

#### 6.5 Défi des Demois'Ailes – Autorisation de passage

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi des Demois'Ailes est un groupe de femmes (plus de 40 femmes) qui courseront à pied dans plusieurs villes québécoises (750 km) pour la cause des femmes victimes de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2019, elles passeront à Upton le 11 juillet aux alentours de 1 h 00 du matin;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme détient un numéro de permis d'événement du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

420-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit autorisé le Défi des Demois'Ailes à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 11 juillet prochain;

**QUE** soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

### **ADOPTÉE**

#### 6.6 Demande pour le droit de passage pour la saison de Quad 2018-2019

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de droit de passage du Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. sur les sentiers hivernaux de la municipalité;

421-11-2018

**CONSIDÉRANT LES** tracés soumis en 2016 par le Club 3 & 4 roues des sentiers hivernaux utilisés par leurs membres qui restent identiques pour la saison hivernale à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande implique une collaboration municipale à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques afin d'assurer la sécurité de tous;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la demande soumise du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson inc.

**ADOPTÉE**

- 6.7 Demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin d'effectuer l'entretien du chemin d'hiver sur une partie du 5<sup>e</sup> Rang
- 

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5<sup>e</sup> Rang au-dessus de la rivière le Renne et qu'il ne prévoit pas son ouverture avant l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture occasionnerait un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la portion de route entre le pont du 5<sup>e</sup> Rang et la limite territoriale de la municipalité d'Upton;

**CONSIDÉRANT LA** demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin que la Municipalité d'Upton procède au déneigement et au déglçage, pour la saison hivernale 2018-2019, d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016, 2017 et 2018;

422-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglçage du 5<sup>e</sup> Rang à Saint-Théodore-d'Acton, entre la limite territoriale des deux municipalités et l'entrée du pont de la rivière Le Renne jusqu'à la fin de la saison hivernale 2018-2019;

**QUE** soit informé l'assureur de l'entente de service entre la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

### **ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

### 7.1 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire

---

**CONSIDÉRANT LA** demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire (CRN) d'un montant de 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget demandé servira :

- au remplacement des plants dans la bande riveraine démonstratrice réalisée à Upton;
- à promouvoir les actions visant à améliorer la biodiversité auprès des citoyens;
- à la fabrication de nichoir à hirondelles à l'effigie du comité et distribués lors de l'Assemblée générale annuelle;
- à commencer des actions de sensibilisation, de portrait et d'aménagement de bandes riveraines au niveau d'un tributaire de la rivière Noire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit accepté le budget demandé par le Comité de la Rivière Noire pour la réalisation des projets, et ce, pour une somme de 500 \$;

**QUE** soit demandé au CRN de produire un communiqué concernant leurs activités aux fins de publication dans le journal municipal.

### **ADOPTÉE**

### 7.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 7.3 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2019

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT LES** différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a fixé au 14 décembre 2018 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

**CONSIDÉRANT L'**intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

**CONSIDÉRANT LES** articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*;

424-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat des bacs suivants :

<b>BAC VERT (MATIÈRES RECYCLABLES) 340 LITRES</b>	<b>BAC AÉRÉ BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES</b>	<b>BAC NOIR (RÉSIDUS DOMESTIQUES) 360 LITRES</b>
10	10	20

QUE la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

QUE la Municipalité conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : garage municipal situé au 730, rue Brasseur à Upton;



**QUE** soit autorisé le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

- 7.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le *Règlement numéro 2010-216 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité*
- 

Avis de motion est donné par monsieur Mathieu Beaudry afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au *Règlement 2010-216 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité* afin de modifier le sixième paragraphe de l'article numéro 11 intitulé « Obligation de vidange » afin qu'il se lise comme suit:

« Nonobstant ce qui précède, si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire. »

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

## **8. Loisirs et culture**

---

- 8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'octobre 2018
- 

Ce point est retiré.

- 8.2 Offre de service pour l'impression du Bavard
- 

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées pour l'impression du Bavard pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats sont les suivants :

	Les publications municipales (Montant excluant les taxes)	Lettrage Sercost inc. (Montant excluant les taxes)
Impression et livraison 935 copies	531 \$	616,16 \$ + 105 \$ des frais de conception pour les pages commanditaires
Conception impression et livraison 935 copies	731 \$ inclut 1 heure de modification gratuite et 45 \$ de l'heure pour modification supplémentaire	Environ 1 316,16 \$ (0.75\$/page x 14 page à 40\$ l'heure + frais impression)
Redevances sur la publicité	15%	15%

425-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit acceptée la soumission d'impression et de livraison de l'entreprise Les Publications Municipales inc. pour l'année 2019;

**QUE** madame Émilie Hébert procède à la conception et la mise en page du Bavard sur ses heures de travail.

**ADOPTÉE**

8.3 Dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée

**CONSIDÉRANT LA** tenue du dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée en décembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité pourrait parrainer une classe dans le but d'offrir aux enfants un cadeau collectif et éducatif;

**CONSIDÉRANT QUE** des commerces et des industries d'Upton seront sollicités pour parrainer une classe, et ce, pour un montant de 100,00 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit offert dans le cadre du dîner de Noël pour le parrainage d'une classe de l'école de la Croisée.

**ADOPTÉE**

8.4 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2018-2019

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche de deux surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2018-2019;

426-11-2018

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche de deux surveillants à temps partiel permettrait de mieux répartir l'horaire de travail, et ce, en facilitant l'embauche d'étudiants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire des surveillants serait de 17h30 à 21h00 les soirs de semaine et de 13h00 à 21h00 la fin de semaine;

427-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit mandaté monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, à sélectionner deux candidats;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à conclure une entente de travail avec les candidats;

**QUE** le taux horaire des surveillants soit entre 12,00 \$ et 14,50 \$, et ce, selon l'expérience.

**ADOPTÉE**

8.5 Demande de contribution financière pour l'édition 2018 de l'organisme Opération Nez rouge

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de contribution financière pour l'édition 2018 de l'organisme Opération Nez rouge au montant de 150,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a pour mission de valoriser l'adoption d'un comportement responsable, face à la conduite, en rendant possible l'existence d'un service de raccompagnement accessible et confidentiel;

428-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un montant de 155,00 \$ soit remis à l'organisme Opération Nez Rouge pour son édition 2018.

**ADOPTÉE**

8.6 Modification à la résolution numéro 380-10-2018 intitulée « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation »

---

429-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remplacer l'avant-dernier alinéa de la résolution numéro 380-10-2018 par celui-ci :

« QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité d'Upton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019; ».

**ADOPTÉE**

8.7 Invitation pour le dîner de Noël du Club de la FADOQ

---

**CONSIDÉRANT** L'invitation reçue pour le dîner de Noël de la FADOQ qui aura lieu le 9 décembre prochain à la salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un billet est offert gratuitement à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix des billets est de 20 \$ pour les membres FADOQ et de 22 \$ pour les non-membre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** monsieur Guy Lapointe, maire, soit mandaté à participer au dîner de Noël du Club FADOQ et que le billet de sa conjointe soit à ses frais;

**QUE** madame Nathalie Lavoie, monsieur Mathieu Beaudry, monsieur Alain Joubert ainsi que leurs conjoints participeront au dîner de Noël du Club de la FADOQ, et ce, à leurs frais.

**ADOPTÉE**

8.8 Entérinement de l'inscription gratuite au « Grand rassemblement des tout-petits » de madame Nathalie Lavoie

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour action municipale et famille (CAMF) en collaboration offre un événement gratuit, unique et rassembleur, destiné à tous les acteurs concernés par la petite enfance à Québec les 20 et 21 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Lavoie, conseillère, est déjà inscrite au rassemblement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit entérinée l'inscription de madame Nathalie Lavoie au « Grand rassemblement des tout-petits » offert gratuitement par le CAMF à Québec en novembre prochain et que soient défrayés par la Municipalité les frais inhérents.

**ADOPTÉE**

430-11-2018

431-11-2018

## **9. Urbanisme**

---

### 9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois d'octobre 2018

---

Le rapport du Service d'inspection pour le mois d'octobre est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 Adoption du Règlement numéro 2018-308 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202

---

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre de nouveaux usages commerciaux et institutionnels dans la zone à dominance commerciale numéro 202;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2018;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 octobre 2018, conformément à *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 2 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu unanimement :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 1 958 074

---

**CONSIDÉRANT LA** demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de procéder à l'établissement d'une servitude perpétuelle de drainage à ciel ouvert et de non-construction ainsi qu'à l'acquisition d'une servitude temporaire de travail de 3 ans, et ce, pour cause d'utilité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la servitude permettra des travaux de drainage de la Route 221;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise une partie du lot 1 959 844, dont les sols sont constitués à 100% de classe 3, mais présentant des contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé est déjà utilisé à une fin autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

#### **ADOPTÉE**

### **10. Varia**

---

- 10.1 Autorisation de paiement à Englobe Corp. pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 327-09-2018;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 900274120 au montant de 1 799,36 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement à Englobe Corp. au montant de 1 799,36 \$, taxes incluses, conditionnellement à la réception des analyses;

433-11-2018

434-11-2018

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

**ADOPTÉE**

- 10.2 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, révision 4
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

435-11-2018

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2018.

**ADOPTÉE**

**13. Levée de l'assemblée**

---

La séance est levée à 20h47.

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.